

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Mmes CHAMBON, COLIN-MADAN, DENANS, ESTELA, TOURNEGROS,
Ms CORBALAN, DULEY, FOIS, MARSEILLE, PEYSSELIER, POUCHOT,
SOMMARD, SPOLITINI, STEFANI.

L'an deux mil seize, le vingt-deux mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Tencin s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur STEFANI, Maire, assisté de Mesdames CHAMBON, DENANS, Messieurs MARSEILLE, SPOLITINI adjoints.

1) Budgets primitifs 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les projets de budgets primitifs suivants :

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	462 640	013 Atténuation de charges	3 046
012 Charges de personnel	623 514	70 Produits des services	119 586
65 Autres charges de gestion courante	112 960	73 Impôts et taxes	920 561
66 Charges financières	57 445	74 Dotations et participations	287 920
67 Charges exceptionnelles	3 200	75 Autres produits de gestion courante	39 034
014 Atténuation de produits	36 786	76 Produits financiers	3
022 Dépenses imprévues	32 358	77 Produits exceptionnels	3 542
023 Virement à la section d'investissement	116 888	042/777 Reprise des subventions	3 400
042/6811 Dotations aux amortissements	52 523	002 Excédent de fonctionnement reporté	121 222
TOTAL	1 498 314	TOTAL	1 498 314

Monsieur MARSEILLE informe le conseil municipal que ce budget est en augmentation de 3,8 % par rapport à 2015.

Il précise en outre que le calcul de la dotation de solidarité communautaire étant assise, entre autres, sur le critère de la population (population de l'année et population d'il y a 3 ans), on peut estimer que l'on pourra bénéficier, de façon dégressive, de cette recette non négligeable jusqu'en 2017.

Monsieur SPOLITINI précise que l'on pourrait récupérer 6 500 € HT qui seraient versés par EDF ou l'entreprise MIDALI pour les travaux effectués par EDF dans la Vieille Rue.

Monsieur le Maire dit qu'il faut voir aussi avec le SÉDI pour ce même dossier.

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
1391/040 Reprises des subventions	3 400	001 Excédent d'inv. Reporté	131 405

202 Frais d'études révision PLU	26 820	021 Virement de la section de fonctionnement	116 888
2031/400 Etudes PACT ravalement façades	2 110	10222 FC TVA	184 838
2031/400 suivi animation PACT	4 020	10226 Taxe d'aménagement	15 000
204182/100 Solde Sub. SÉDI (programme 2014)	28 966	1068 Affectation en réserve	145 803
20422/400 Sub. particuliers façades	25 000	1343/400 Solde PAE Isère Habitat	67 398
20422/100 Solde sub. Pluralis	27 000	1343/400 PAE LOPEZ	5 719
205/400 Logiciels mairie	5 440	1343/400 PAE D'ORIA	5 000
2183/100 Matériel surveillance parc	5 850	13251/100 Sub. SÉDI éclairage public Vieille Rue	8 372
2183/400 Ordinateur portable	900	1323/100 Solde Sub. CG chemin piétons	16 565
2183/400 Matériel informatique primaire (VBI)	3 000	1323/100 Solde Sub. CG liaison routière	25 025
21316/100 Travaux cimetière	41 477	1328/100 Participation travaux chemin des Songes	33 600
2313/400 Bât. Modulaire + MO	158 312	280422/040 Amortissement des subventions	52 523
2315/100 Travaux aménagement entrée parc mairie	5 597		
2315/100 Solde installation lampadaires Vieille Rue	1 061		
2315/100 MO requalification paysagère Vieille Rue	39 606		
2315/100 Travaux Vieille Rue	192 000		
2315/400 Ravalement façades av. Grésivaudan	4 000		
2315/400 Travaux église	30 000		
2315/100 Alimentation électrique secteur Glairons	34 103		
2315/100 Chemin des Songes	27 946		
2315/100 Travaux éclairage public route de Theys	24 640		
TOTAL	808 136		808 136

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée le projet de budget eau/assainissement.

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
1391/040 Reprise des subventions	29 208	001 Excédent d'inv. Reporté	68 978
13933/040 Reprises des sub. PAE	7 776	1022 FC TVA	59 530
1641 Capital des emprunts	82 094	1068 Affectation en réserves	
2111 Acquisition de terrains	15 000	131 Sub. Agence de l'Eau	
2315 Travaux dont :	104 420	2158/041 Reversement TVA 2014	23 916
-installation borne fontaine cimetière 6 000			
-protection périmètre captage 54 200			
-raccordement réseau bât. modulaire école mater. 5 149			
-M.O affermage 20 000			
-autres travaux 19 071			
2762/041 Transfert droit à déduction de TVA 2014	23 916	2762 Transfert droit à déduction de TVA	23 916
		28158/040 Amortissements	86 074
		1641 Emprunt	

TOTAL	262 414	TOTAL	262 414
-------	---------	-------	---------

Monsieur le Maire précise que pour la protection du périmètre du captage, il s'agit du périmètre de protection immédiat qui doit être clôturé. Des acquisitions foncières sont à réaliser. Une partie des terrains appartient à Françoise MICOUD et l'autre partie à Gabrielle MARTINET.

Section d'exploitation

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001 Déficit reporté		002 Excédent fonctionnement reporté	35 735
604 Participation SIEC	67 899	7011 Produit de l'eau (m3)	52 524
605 Achat eau de Theys	12 000	70128 Taxes et redevances	26 300
613 Droit passage canalisation		70611 Redevance assainissement	57 634
615 Entretien des réseaux	25 316	7068 Droit branchement assainis.	8 250
66111 Intérêts des emprunts	28 084	777/042 Reprise subventions	36 984
661121 Intérêts courus non échus .ICNE de l'exercice 5 566 .ICNE exercice N-1 -7 512	-1 946		
6811/042 Dotation amortissements	86 074		
TOTAL	217 427	TOTAL	217 427

Le projet de budget du CCAS s'équilibre en dépenses/recettes en fonctionnement à hauteur de 23 151 €. Il n'y a pas de section d'investissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les budgets 2016 proposés, sachant que les taux d'imposition n'ont pas bougé pour leur confection. Ces budgets sont adoptés à l'unanimité.

2) Affectation des résultats de fonctionnement 2015 dans les budgets 2016

Budget principal

Le compte administratif du budget principal de fonctionnement fait ressortir un excédent de 267 071.91 €, dont 145 803 € seront affectés en investissement pour équilibrer le budget d'investissement et 121 268.91 € resteront en section de fonctionnement pour équilibrer ce dernier budget.

Budget eau/assainissement

Le compte administratif du budget eau/assainissement, en exploitation, fait ressortir un excédent de 35 735.85 € qui sera intégré totalement dans la section d'exploitation 2016 afin de pouvoir équilibrer notre budget.

Budget CCAS

Le compte administratif du CCAS fait ressortir un excédent de fonctionnement de 12 598.19 € qui sera réintégré dans la section de fonctionnement 2016 puisqu'il n'y a pas de section d'investissement dans ce budget.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les affectations proposées. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

3) Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle qu'en parallèle au vote du budget, le conseil municipal doit valider, par délibération, les taux d'imposition figurant dans le budget. Le budget présenté à

l'assemblée a été réalisé sans modification des taux d'imposition. Pour 2016, les taux appliqués sont 7.87 % pour la TH, 20.76 % pour le FB et 52.15 % pour le FNB.
Le conseil municipal valide ces taux à l'unanimité.

4) Désignation du cabinet chargé de nous assister dans le choix du mode de gestion du service de l'eau

La parole est donnée à M. MARSEILLE qui fait une chronologie de ce dossier. Il rappelle que nous sommes en délégation du service de l'eau avec Véolia jusqu'à la fin de l'année 2016. De par la complexité de ce dossier, la commune a prospecté afin de rechercher un maître d'œuvre chargé de nous assister dans la constitution de ce dossier. On a démarché 5 cabinets et nous n'avons eu que 2 candidats.

Notre démarche vise aussi à avoir un bilan sur l'activité de la délégation de service public telle qu'elle a été menée jusqu'à présent et correspond à une demande pour éclairer le conseil municipal sur le meilleur mode de gestion à adopter.

En avril, le conseil municipal devra décider du mode de gestion du service de l'eau qui sera retenu. Etant donné les lourdes contraintes inhérentes à ce service, on a besoin d'un accompagnement.

Le cabinet DAEC qui avait accompagné la commune lors de la précédente DSP n'a pas souhaité donné suite à notre requête, notre demande leur paraissant trop compliquée.

Le cabinet AF Conseil implanté à Nîmes n'a pas souhaité donné suite en raison de leur éloignement.

Le cabinet Rhône Cévennes Ingénierie situé à Alès n'a pas répondu.

Seuls les cabinets ADM Conseil situé à Chalon sur Saône et PPS Collectivités situé à Orléans nous ont fait une proposition respective à hauteur de 10 879 € et 13 134 €.

En regardant ces propositions, la commission de finances a relevé qu'ADM proposait 5 réunions fixes pour le suivi de ce dossier avec facturation de toute réunion supplémentaire et nous demandait un référentiel technique au sein de la commune. PPS proposait une base de travail sur 8 réunions.

PPS a travaillé pour la commune de Montbonnot, ainsi que pour le SIZOV. Compte tenu de ces éléments, la commission finances souhaiterait que PPS travaille pour la commune.

Le conseil municipal ayant pris acte de ces éléments mandate, à l'unanimité, PPS

Collectivités pour la mission de suivi du dossier de l'affermage de notre service d'eau potable.

5) Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation

Monsieur DULEY informe le conseil municipal qu'avec la mise en place de la dématérialisation des échanges entre l'ordonnateur et le comptable public, la dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique doit être mise en place.

Notre fournisseur de logiciel Berger-Levrault, travaille en partenariat avec le centre de gestion pour mutualiser les coûts d'installation et de fonctionnement des outils nécessaires à la dématérialisation, en mettant à disposition un tiers de transmission.

Pour cela le centre de gestion nous a proposé une convention qu'il convient de signer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce document.

6) Position de la commune concernant la prise de compétence du PLUi par la CCPG

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, la compétence P.L.U. est une compétence obligatoire des communautés de communes à laquelle il est possible de déroger.

Monsieur le Maire rappelle que ce transfert de compétence ne figure pas, pour l'instant, dans les statuts de la communauté de communes.

Les conseils municipaux peuvent décider de confier cette compétence à la communauté de communes avant le 27 mars 2017 selon la procédure de droit commun.

La loi ALUR a prévu un transfert automatique de cette compétence à la communauté de communes en mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Le conseil municipal, considérant que le P.L.U. est une compétence communale et de proximité qui tient compte des documents de planification intercommunaux en place (PLH, SCOT, ...) estime qu'il doit rester libre d'organiser son territoire en fonction des spécificités qui lui sont propres et des choix qu'il aura décidé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents s'oppose au transfert de la compétence P.L.U. à la communauté de communes.

7) C.E.S.U.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous sommes interrogés par une famille qui souhaiterait régler ses frais de périscolaire par chèque emploi service.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en ce qui concerne les communes dans ce domaine plusieurs conditions doivent être remplies, à savoir :

- la commune ne peut encaisser que des C.E.S.U. à montant prédéfini,
- la commune doit être habilitée par un émetteur,
- la commune doit remplir et signer un contrat d'affiliation et le conseil doit autoriser la collectivité à s'affilier au C.E.S.U.
- les frais pour la commune sont assez importants : frais d'inscription, frais de dépôt et frais variables.

Compte tenu de ses informations, il serait souhaitable de faire un recensement des personnes intéressées par ce service. Il faut voir l'intérêt des personnes, mais aussi l'intérêt de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de différer sa décision pour cette année et verra si nous sommes de nouveau sollicités l'an prochain.

8) Signature de la convention avec la SCI La Réna pour la remise en état du chemin des Songes de la voirie ferrée jusqu'au lac

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la SCI La Réna assure une activité de ski nautique sur le plan d'eau situé au bout du chemin des Songes. Ce chemin est très dégradé par le passage des véhicules particuliers et des véhicules agricoles.

La SCI La Réna a demandé sa rénovation afin que son activité puisse perdurer.

Il a donc été envisagé de remettre ce chemin en état moyennant une participation de la SCI La Réna.

Les termes de cette participation sont fixés dans une convention qui définit les charges incombant à chaque partie.

Monsieur le Maire rappelle la chronologie des échanges ayant amené à demander une participation de 80 % à la SCI La Réna.

Dans un premier temps, la SCI voulait un droit de passage et voulait un dédommagement si elle perdait de l'argent dans le cadre de l'exploitation de son activité. Cela lui a été refusé.

Monsieur le Maire précise que le revêtement sera fait en bicouche, qu'il y aura une limitation de vitesse à 30 km/h et que des ralentisseurs seront mis en place.

Monsieur CORBALAN demande si une limitation va être instaurée par rapport au tonnage des véhicules.

Monsieur SOMMARD rappelle que le chemin doit faire environ 3 mètres de large et pas les 5 mètres actuels qui ont été empiétés sur les terrains des agriculteurs.

Monsieur MARSEILLE précise qu'il n'y a pas de durée pour cette convention et qu'elle ne nous lie en rien au-delà du droit commun.

Monsieur le Maire informe que trois devis ont été demandés par ces travaux. L'entreprise Colas a fait un devis à hauteur de 42 000 €, l'entreprise STPG a fait un devis de 45 600 € et l'entreprise Moulin a fait un devis de 44 700 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la SCI La Réna et retient l'entreprise Colas pour la réalisation des travaux à hauteur du devis proposé.

9) Divers

a) Attribution de l'indemnité de conseil au trésorier municipal de la commune

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fermeture du centre des finances publiques de Goncelin et de son transfert à la trésorerie du Touvet, il convient que le conseil municipal délibère à nouveau pour l'attribution de l'indemnité de conseil au Trésorier du Touvet pour le restant du mandat en cours.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer à Madame Le Coz l'indemnité de conseil fixée à taux plein, à compter de l'année 2016.

b) Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection du périmètre de captage de Vigne Close

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune, il est prévu la création d'un périmètre de protection du captage de Vigne Close.

Monsieur le Maire précise que pour cette opération de travaux il est nécessaire d'avoir recours à un cabinet pour l'assistance au maître d'ouvrage pour les formalités cadastrales et de subvention et pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le cabinet DMI a fait une proposition de service à hauteur de 4 200 € TTC et précise qu'il convient de passer une lettre de commande avec ce cabinet pour la mise en œuvre de cette prestation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la lettre de commande avec le cabinet DMI et autorise le Maire à la signer.

c) Convention avec le Conseil Général pour l'ADSL de Vautravers

Afin de procéder à l'installation d'un relais hertzien destiné au réseau internet haut débit, il convient de passer une convention entre la commune et le Conseil Général pour cette installation car nous sommes propriétaires du support béton d'éclairage public sur lequel sera rattachée cette installation et le Conseil Général est l'occupant chargé de l'installation de l'antenne WIFI. Cette convention définit les charges techniques et administratives incombant à chaque partie. Elle est conclue jusqu'au 1^{er} mars 2020 et peut être reconduite tacitement par période d'un an. Elle est sans charge financière.

Le conseil municipal autorise unanimement le Maire à la signer.

d) Changement de directeur à la direction territoriale du Grésivaudan à Bernin

Monsieur DUCROUX est parti, il est remplacé par Madame CHAPOT.

e) Plaque de rue

Monsieur le Maire rappelle qu'antérieurement il avait été sollicité par la FNACA afin que soit apposée une plaque de rue dénommée « rue du 19 mars 1962 ».

Il est proposé de l'implanter sur le parking « fofo » car il n'y a pas de maisons, cela n'entraînera pas de changement d'adresse à faire par les riverains s'il en avait été autrement. L'inauguration aura lieu le 28 mai prochain.

f) Compteur Linky

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des informations parues dans la presse relatant que certaines communes s'opposent à l'installation de ce matériel.

Il précise que les communes ne peuvent pas refuser ces installations car c'est une décision gouvernementale.

Ces compteurs permettent de suivre à l'instant T la consommation chez les particuliers.

Il précise aussi que sur le territoire, 3 lieux de fabrication de ce matériel sont recensés, dont un à Fontaine.

Monsieur MARSEILLE précise qu'à ce jour, il y a une quarantaine de communes qui s'opposent à cette mise en œuvre par crainte d'impacts sanitaires et écologiques (ondes).

g) Lotissement Clos de la Tour aux Glairons

Le lotisseur et l'entreprise ont fait part de leur inquiétude pour le passage du cross le 17 avril prochain dans ce secteur, notamment par rapport au risque de détérioration des coffrets électriques qui ont été installés.

h) Réunion organisée par la sénatrice

Madame DAVID Annie, sénatrice de l'Isère organise une réunion publique à Crolles, rue du Moulin, le 22 avril à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

C. CHAMBON

Y. CORBALAN

F. COLIN-MADAN

F. DENANS

S. DULEY

M.B. ESTELA

R. FOIS

J. MARSEILLE

J. PEYSSELIER

M. POUCHOT

C. SOMMARD

G. SPOLITINI

F. STEFANI

C. TOURNEGROS

